

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000780 – AMR 18/014/00

Action complémentaire sur l'AU 362/00 (AMR 18/013/00 du 27 novembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

BOLIVIE **Margarita Terán (f), militante d'un syndicat de femmes**

Nouveaux noms : **Leonardo Romero, conseiller médical**
Antonio Gangas] **cultivateurs de coca**
Víctor Zapata]
Luciano Cruz]
Bonifacio Condori]
Javier Lorocachi]

Londres, le 6 décembre 2000

Margarita Terán Gonzales a été libérée le 1^{er} décembre sur décision d'un juge. Leonardo Romero et cinq autres personnes sont en revanche toujours détenus dans la prison d'El Abra, et il est à craindre qu'ils ne soient soumis à la torture.

Margarita Terán, responsable d'un syndicat de cultivatrices de coca, a été accusée d'avoir organisé la mise en place de barrages par des paysans, au niveau desquels un membre de la police et sa femme auraient été tués. Le juge Roger Triveño a admis qu'elle participait à une réunion dans la ville de Shinahota. Margarita Terán doit se présenter au tribunal de Vinchuta deux fois par semaine, et il lui est interdit de quitter sa ville sans y être autorisée par le juge jusqu'à ce que l'affaire soit officiellement classée.

Le conseiller médical Leonardo Romero, qui travaille à Vinchuta, et les cinq cultivateurs de coca nommés ci-dessus, sont toujours détenus. Ils sont accusés d'association de malfaiteurs, de terrorisme et de meurtre. D'après les informations recueillies, tandis qu'ils étaient transportés en hélicoptère, des policiers leur ont introduit dans la bouche le canon de leur arme à feu et les ont menacés de les jeter hors de l'appareil s'ils ne passaient pas aux aveux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans la région du Chaparé, les forces de sécurité tentent d'imposer la mise en œuvre d'un programme gouvernemental de destruction des plantations de coca. Ce faisant, elles commettent de graves violations des droits humains contre des cultivateurs de coca et d'autres paysans.

En septembre 2000, des paysans et d'autres militants ont bloqué les principales routes de la région du Chaparé, demandant que le gouvernement propose d'autres politiques de développement, applique les accords conclus avec les organisations paysannes, démilitarise la zone et respecte les droits fondamentaux des cultivateurs de coca. Les forces de sécurité ont violemment réprimé ce mouvement de contestation, tuant neuf paysans. Deux responsables de l'application des lois ont également été tués et les corps de quatre soldats ainsi que de la femme de l'un d'entre eux, qui avaient été portés disparus à ce moment-là, ont été retrouvés ultérieurement.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- saluez la libération de Margarita Terán Gonzales ;
- exhortez les autorités à garantir la sécurité de Leonardo Romero, d'Antonio Gangas, de Víctor Zapata, de Luciano Cruz, de Bonifacio Condori ;
- demandez à être informé des faits qui sont reprochés à ces hommes ;
- appelez les autorités à les relâcher, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi ;
- demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête approfondie et impartiale sur les homicides dont ont été victimes tant des civils que des militaires au cours des récents mouvements de protestation, à rendre publics les résultats de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :
Sr. Ministro de Gobierno
Guillermo Fortún
Ministerio de Gobierno
Av. Arce esq. Belisario Salinas
La Paz, Bolivie
Fax : + 59 12 442 589

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

Sr. Ministro de Justicia
Luis Vásquez
Ministerio de Justicia
Palacio de Comunicaciones Piso 6
Avenida Mariscal Santa Cruz
La Paz, Bolivie

Fax : + 59 12 392 982 (Si un correspondant vous répond, dites : « *Favor* », et attendez le signal sonore.)

Formule d'appel : *Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale (ONG) :
Red Andina de Información
25 de Mayo, entre Jordan y Colama
Edif. Cine Avaroa 3er piso, Casilla 4817
Cochabamba, Bolivie
Fax : + 59 14 252 835

Médiatrice :

Defensora del Pueblo
Ana María Romero de Campero
Calle Heriberto Gutierrez 2374, Casilla 792
La Paz, Bolivie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Bolivie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*